

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27.03.2012**

L'an deux mille douze, le vingt- sept mars, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 20 mars 2012 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire.

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Mathieu HUG, M. Etienne PERRIN, M. Bertrand ALBISSER, M. Jonathan SAUNER, Mme Valérie ROOS

Absents excusés : M. Marc COLIN, M. Gilles STEMMELEN, M. Serge MAILLARD, M. Jean-Marc RUFF

Procurations : M. Serge MAILLARD à M. Etienne PERRIN, M. Marc COLIN à M. André ANTZ

Approbation du compte-rendu de la séance du 13.12.2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13.12.2011 et accepte de signer le registre.

Compte administratif et compte de gestion 2011

Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte présenté qui fait ressortir un résultat global positif de 206 679.86 €.

Compte de gestion 2011

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2011 établi par le Trésorier. Ce compte, qui fait apparaître les mêmes résultats de clôture que le compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, sur proposition de M. Le Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant du compte administratif 2011 au budget 2012 comme suit :

Section d'investissement au compte 1068 : 26 012.02 €

Section de fonctionnement au compte 002 : 206 679.86 €

BUDGET PRIMITIF 2012

M. le Maire soumet à l'Assemblée les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances pour l'exercice 2012

Où les explications de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget de l'exercice 2012 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent

- en section de fonctionnement à 408 528.41 €
- en section d'investissement à 236 287.29 €

Subventions Associations 2012

ASSOCIATIONS	Subventions votées pour l'année 2012 (€)
Age d'Or	220.00
Amicale Donneurs de Sang	220.00
APP Buethwiller	220.00
AS Hagenbach/Buethwiller	220.00
Chorale Ste Cécile	220.00
B.A.L.	220.00
Bibliobus	30.00
Sundgo2	220.00
AAPPMA SUD ALSACE	220.00
TOTAL	1 790.00

Le Conseil souhaite une revalorisation du montant des subventions pour l'année 2013.

Fixation des taux des taxes locales 2012

Pour l'équilibre du budget de l'exercice 2012, le Conseil Municipal attend un produit de **66 589 €** des contributions directes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'état n° 1259 transmis par l'administration fiscale portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables à chacune des 4 taxes en 2012, décide, à 8 voix pour et 1 voix contre

De fixer les taux comme suit :

	2012
- Taux d'imposition de la taxe d'habitation	15.08 %
- Taux d'imposition de la taxe foncière bâtie	10.94 %
- Taux d'imposition de la la taxe foncière non bâtie	60.08 %
- Taux CFE	26.27 %

Une augmentation fiscale uniforme de **1.5 %** au niveau communal sera appliquée aux 4 taxes pour l'année 2012.

TRAVAUX

Le Maire propose les devis suivants :

- concernant l'aménagement de l'aire de repos situé à la sortie du village direction Traubach Le Bas
devis SAUNER PAYSAGE : TTC 2 942.16
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à 08 voix pour (M. Jonathan SAUNER n'ayant pas participé au vote), le devis de l'entreprise SAUNER PAYSAGE
Les crédits sont prévus au BP 2012 article 2128

- concernant la réfection de la Vierge du Cimetière
devis PEDUZZI : TTC 1 478.26
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise PEDUZZI.
Les crédits sont prévus au BP 2012 article 21316

- expertises GALTIER
Le Maire informe le Conseil qu'il a pris contact avec le Cabinet d'Expertises GALTIER (expert indépendant) en vue de réaliser des diagnostics sur les bâtiments communaux (mise aux normes, sécurité, chauffage...)
Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance

CONTRAT SAUNER PAYSAGE

Le Conseil, à 8 voix pour, ((M. Jonathan SAUNER n'ayant pas participé au vote)
Opte pour la proposition de contrat de M. Jonathan SAUNER pour l'année 2012.

SIABBH (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Balschwiller –Buethwiller-Hagenbach) participation à l'achat du terrain pour l'implantation de la station d'épuration.

Vu la compétence du SIABBH en matière d'assainissement intercommunal,
Vu la délibération du SIABBH en date du 14.03.2012 relative à la demande d'une participation financière pour l'acquisition du terrain pour l'implantation de la STEP
Après en avoir délibéré, le Conseil
accepte à 8 voix pour et 1 abstention la demande de participation financière du SIABBH
prévoit les crédits nécessaires au BP 2012, article 20415
fixe la durée d'amortissement de la subvention d'équipement à 1 an
prévoit les crédits nécessaires au BP 2013 c'est à dire :
une dépense de fonctionnement au chapitre globalisé 042 – article 6811
et une recette d'investissement du même montant au chapitre globalisé 040 – article 280415.
Le Maire est autorisé à signer tous les documents à intervenir.

Réfection du chemin rural « Niedertraubacherweg »
--

Vu la demande de participation financière de l'Association Foncière (réunion de l'Association Foncière du 06.03.2012), pour l'entretien du chemin rural « Niedertraubacherweg » souvent utilisé par les particuliers,

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte à l'unanimité de participer financièrement à la réfection de ce chemin rural. Les crédits sont prévus au BP 2012 article 61523.

Plan Local d'Urbanisme

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13.12.2012, le Maire avait invité chaque élu à réfléchir en son âme et conscience des choix futurs, permettant aux jeunes du village ou d'autres de construire, ou rénover et s'implanter dans le village.

Une réunion a eu lieu à la mairie en date du 13.01.2012 avec M. Laurent MARCOS, M. Philippe LE TORRIELLEC

M. le Maire informe l'Assemblée

Qu'il a pris contact avec l'avocat, Me David GILLIG

Me David GILLIG propose un entretien à Strasbourg, dans les locaux de Groupama, avec la gestionnaire de ce dossier, Mme Camille BERTAUX, remplaçant M. Hakim ZEROUALI.

Le Maire souhaite cet entretien pour savoir si l'abrogation du P.L.U. est possible et quelles seraient les conséquences d'une abrogation du P.L.U. pour la commune.

Le Maire informe le Conseil que les éventuels honoraires d'avocat ne seront pris en charge par les Assurances GROUPAMA qu'en cas de litige porté devant les juridictions.

Vu que la procédure d'abrogation d'un PLU ne constitue pas un litige au sens du Code des assurances,

La consultation de Maître David GILLIG dans cette affaire ne pourra faire l'objet d'une prise en charge par Groupama.

Le Maire propose à l'Assemblée que les élus qui le souhaitent, peuvent l'accompagner à cette consultation. M. Bertrand ALBISSER accompagnera le Maire, les autres élus se prononceront en fonction de la date de rendez-vous.

Le Maire remet à chaque élu un document explicatif sur les modifications et révisions du P.L.U. ainsi qu'un devis détaillé établi par le Cabinet Antoine WAECHTER, tout en soulignant que l'Adauhr n'a pas souhaité répondre à cette demande de devis.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de donner mandat au Maire pour une 1^{ère} consultation en vue d'engager une procédure d'abrogation du P.L.U

Charge le Maire d'obtenir, à l'issue de cette 1^{ère} consultation, tous les éléments concernant le coût et les chances d'aboutir avec une procédure d'abrogation du P.L.U.

Demande que ce point soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

ASHB (Association Sportive Hagenbach Buethwiller) : état des lieux

Le Maire expose :

Deux courriels ont été envoyés au Président de l'ASHB, M. Frédéric ZINK, avec une proposition de date pour l'état des lieux, restés sans réponse à ce jour.

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'état des lieux avec un huissier

Vu la délibération N° 2011/09/06

Vu le courrier du 18.10.2011 remis en mains propres à M. Frédéric ZINK confirmant qu'il y aura un état des lieux

Le Conseil décide à l'unanimité,

De ne pas faire appel à un huissier

De procéder à un état des lieux avec la commission Bâtiments (date à convenir)

Le Maire fait part de son inquiétude concernant la citerne de gaz remplie à 70 %, accessible à tout le monde. Il a contacté ANTARGAZ. Il convoquera M. Frédéric ZINK, Président de l'ASHB, afin de savoir s'il y a encore un contrat en cours concernant la cuve de gaz. Le couvercle au-dessus de la cuve n'est pas fermé, et cela risque de poser des problèmes de sécurité en cas de malveillance. La commune se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Le Maire souhaiterait que cette cuve soit enlevée avant l'état des lieux, d'autant plus que la jauge indique un taux de remplissage de 70%.

Personnel communal

Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer à compter du 16 avril 2012 un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de travail de 4 h /semaine

D'autoriser le Maire à recruter sur cet emploi un agent non titulaire pour une durée d'un an dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26.1.1984 précitée

Affiliation ASSEDIC

Vu la création du poste d'un agent non titulaire

Concluant qu'il est nécessaire pour la collectivité d'adhérer au régime d'assurance chômage pour éviter le versement d'allocations de chômage, le Conseil Municipal, décide

A l'unanimité

l'adhésion révocable (pour 06 ans) de la Commune à l'assurance-chômage pour tous les agents non titulaires avec une date d'effet de l'adhésion 01.04.2012.

Sinistre : tempête du 16.12.2011

Suite au sinistre du 16.12.2011, les devis suivants ont été soumis à la société POLYEXPERT, mandatée par Groupama Assurances

Toiture église :	TTC
Ets Christian SCHWERTZ :	
remise en place et remplacement des tuiles plates envolées	589.63
Ets Christian SCHWERTZ :	
Pannetonnage de tuiles plates sur toiture nef à raison d'une tuile	
Sur 5, soit 7.2 tuiles au m ²	3 121.92
Panneaux de circulation :	
Ets ALSA – TRAÇAGES	
Remise en place d'un panneau de croisement	264.32

Le maire informe le conseil que les travaux d'urgence de remise en place et de remplacement des tuiles et du panneau de croisement ont été réalisés.

Il propose au Conseil de faire réaliser des travaux complémentaires de pannetonnage par prévention et sécurité pour le toit de l'église.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité

- le devis de l'entreprise Christian SCHWERTZ pour un montant TTC de 3 121.92 €
- la proposition d'accord sur dommages de la société POLYEXPERT avec une prise en charge par les assurances à hauteur de 1290.44 €

Locataire : appartement F5 2^{ème} étage résiliation du bail

Le Maire informe le Conseil que Mme Patricia MARCK, locataire de l'appartement F5 au 2^{ème} étage du Presbytère, a résilié le bail au 31.05.2012.

Une annonce sera mise sur le site du « bon coin »

Courlis cendré : mise en œuvre de mesures de protection et d'information du public

Le Maire informe que conformément

- à l'orientation T3-07 du SDAGE RHIN – MEUSE « Développer la sensibilisation et la culture d'acceptation des zones humides
- aux arrêtés pris par les communes de Buethwiller, Gommersdorf, Hagenbach de restriction de circulation, de réglementation des activités et de protection d'espaces naturels, sur la zone de nidification du courlis cendré

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux et les communes sur le territoire desquelles niche le Courlis cendré (Buethwiller, Gommersdorf et Hagenbach) souhaitent mettre en œuvre des mesures de protection et d'information du public.

Ces mesures comprennent deux axes :

- la mise en place de panneaux d'information pédagogique et d'interdiction de circulation pendant la période de nidification
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation pour les jeunes des communes concernées et le grand public

Vu la délibération du SMARL du 25.02.2012

Vu l'urgence à agir pour sauvegarder les derniers courlis cendrés

Le Conseil autorise, à l'unanimité,

- la mise en place des panneaux d'information pédagogique et d'interdiction dans cette zone,
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation pour les jeunes des communes concernées et le grand public

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau et le transfert par cette Communauté au Syndicat Mixte pour le Sundgau de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».
2. la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Motion de soutien : le devenir de l'ONF

Le Maire explique que, par ses fonctions économique, sociale, ou environnementale, la forêt est un bien commun.

Le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) demande le soutien de la commune pour une protection de la forêt sur le long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** demande à l'Etat de suspendre

les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil Municipal,

apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Commémoration du 08.05.1945

Le Maire informe le Conseil que la célébration de la Commémoration du 08.05.1945 sera organisée à Buethwiller.

La messe sera célébrée à 19 h. Le Foyer des Donneurs de Sang a été réservé pour l'organisation d'un pot de l'amitié.

Divers

Le Maire rappelle :

- Opération Haut-Rhin Propre : rendez-vous devant la mairie le samedi matin 31 mars à 08 h 30
- Elections Présidentielles 22 avril /06 mai 2012 - Elections législatives 10 juin /17 juin 2012
→ les élus donnent leurs disponibilités pour l'organisation des permanences du bureau de vote

Questions concernant l'assainissement - M. Mathieu HUG :

- Par rapport aux trois communes membres du SIABBH, il semblerait que Buethwiller soit la seule commune pour laquelle il n'y aura pas de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable simultanément avec les travaux d'assainissement.
- la réunion publique concernant les travaux d'assainissement a déjà eu lieu à Balschwiller.
- Pourquoi les élus de chaque commune ne peuvent pas décider en matière d'épandage de boue ?

Le Maire répond :

Que le renouvellement du réseau d'eau potable sera effectué par priorité, suivant les budgets disponibles du SIAEP, d'autant plus que le SIAEP a constaté que c'est à Buethwiller qu'il y avait le moins de fuites d'eau cette année.

Qu'il est intervenu à ce sujet, lors des réunions du SIAEP et du SIABBH, et que rien n'est figé pour le moment, car il serait effectivement judicieux de profiter des fouilles pour procéder au renouvellement du réseau d'eau.

Concernant la réunion publique, c'est d'un commun accord avec le Maire de Hagenbach, qu'il a été décidé en Comité Directeur du SIABBH, que les réunions publiques pour Hagenbach et

Buethwiller auront lieu en automne, puisque ces 2 communes sont concernées par la 2^{ème} tranche des travaux, et qu'on aura des éléments chiffrés.

Le Maire rappelle que pour toute question relative à l'assainissement, c'est le SIABBH qui a la compétence assainissement.

ERDF

Le Maire informe les élus qu'il a été contacté pour les travaux suivants :

- Par la société Clemessy pour remplacement de poteaux bois défectueux dans la rue du Stade et pose d'un poteau béton sur domaine public
- Par la société EFFIM pour un renforcement du réseau électrique BT rue Principale à Buethwiller jusqu'au Silo, à Balschwiller : une réunion aura lieu avec la société EFFIM le 05 avril 2012 à 10 h30 sur l'aire de repos

Accessibilité

Bâtiments : le bureau d'études a visité tous les bâtiments de la commune en date du 23 mars 2012 pour établir le diagnostic.

Voirie : visite prévue 04 avril 2012 dans la matinée

Vente de bois

A la question posée par M. Mathieu HUG concernant la distribution des bons de commande du bois de chauffage, le Maire explique que tous les administrés reçoivent, en fin d'année, un bon de commande de bois à compléter et à retourner à la mairie.

La séance est levée à 23 h 45

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage.

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du lundi 07 mai au samedi 12 mai 2012

Vendredi 18 mai 2012

Du lundi 06 août au samedi 18 août 2012

Point info - Urbanisme

Enregistré le	demandeur	dossier	objet	demande		
				En cours	accordée	refus
14.02.2012	Franck VANDERSOUEP	DP	Edification clôture		28.02.2012	
28.02.2012	Franck VANDERSOUEP	DP	Fermeture Terrasse (véranda)		20.03.2012	

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence

destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées
en cas de risques exceptionnels.

LE MAIRE INFORME

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1^{er} de la loi institue dans chaque département, un Plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempête...).

Cette loi confie aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret N° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert à la **Mairie de BUETHWILLER** dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet, du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire disponible à la mairie, sur simple demande.

**TERRE DES HOMMES France – Association Locale du Haut-Rhin
Collecte annuelle de vêtements**

SAMEDI 12 MAI 2012

Renseignements 03 89 62 10 92 / site internet www.tdhf68.org

Je partage ma facture, je covoiture !

www.covoiturage-sundgau.fr

Face aux difficultés et aux coûts des déplacements quotidiens, la pratique du covoiturage pour se rendre au travail ou pour des trajets plus occasionnels tend à se développer.

Afin d'encourager cette pratique sur le territoire, le Syndicat Mixte pour le Sundgau, en partenariat avec les collectivités locales et certains supermarchés, a mis en place un site internet de covoiturage. Entièrement gratuit, ce service permet de mettre en relation les covoitureurs et d'accéder à toutes les informations utiles à la pratique du covoiturage : assurances, fiscalité, partage des frais, offre de transports en communs, calculatrice écologique etc...

Pour faciliter l'organisation de trajets, de nombreux parkings sécurisés et gratuits ont été spécialement aménagés pour la pratique du covoiturage dans le Sundgau. Leur localisation exacte peut être visualisée sur le site internet.

Que vous soyez conducteur ou passager, pour vos trajets réguliers ou occasionnels, rendez-vous sur le site de covoiturage en ligne du Sundgau : www.covoiturage-sundgau.fr

Le covoiturage c'est :

Des Economies réalisées !

Vous divisez vos frais d'essence, de péage et de stationnement par 2 ou 3 voire plus !

Un Environnement préservé !

Vous contribuez à réduire les nuisances liées à l'automobile (pollution, bruit, embouteillage etc...)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte pour le Sundgau par téléphone au 03.89.25.49.82 ou par email à l'adresse pays.sundgau@wanadoo.fr

**BOURSE AUX VETEMENTS
ENFANTS (0- 16 ans)
Matériel de puériculture et jouets**

**13 mai 2012
Salle des fêtes de KOESTLACH
07 H 00 – 14 H 00**

Renseignements et inscriptions 03 89 40 34 49
ccja.alabelle@jura-alsacien.net

La Maison des Adolescents

Un lieu d'accueil, d'écoute, de prise en charge, d'information et d'orientation destiné aux jeunes de 12 à 25 ans, à l'entourage et à la famille, aux professionnels

MDA68

8 rue des Pins, à MULHOUSE

03 89 32 01 15

Ouvert du lundi au vendredi

Lundi de 13 h 30 à 18 h

Mardi à vendredi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

www.cg68.fr/mda

Les anniversaires du 2^{ème} trimestre 2012 (+de 60 ans)

Joie, bonheur et santé à tous nos aînés

En Avril 2012 :

Le 06	KOENIG Jean-Paul	77 ans
Le 06	MATHIS François-Xavier	80 ans
Le 10	METZGER née SCHWOB Germaine	77 ans
Le 13	REICH Friedemann	61 ans
Le 16	SAUNER née FISCHER Denise	67 ans
Le 18	ZAGO Rino	67 ans
Le 28	PETER née REICH Christine	65 ans

En Mai 2012 :

Le 01	SAPIN née FAVRE Marie-Madeleine	66 ans
Le 04	MAILLARD née HIMMELBERGER Marie-Louise	82 ans
Le 06	HIMMELBERGER Paul	85 ans
Le 08	ELLERBACH Edouard	73 ans
Le 16	SCHNOEBELEN née KIENE Alice	83 ans
Le 19	GRIENENBERGER née SCHICKLER Marie	85 ans
Le 20	GRIENENBERGER née KAYSER Germaine	93 ans
Le 21	SUTER Catherine	85 ans
Le 23	GRIENENBERGER Etienne	86 ans
Le 31	MATHIS André	69 ans

En Juin 2012 :

Le 02	MATHIS née WENDLINGER Anne	81 ans
Le 18	MEYER Adèle	90 ans
Le 19	SCHINDLER née SCHNOEBELEN Florence	65 ans
Le 26	MATHIS née KOENIG Marie-Antoinette	67 ans
Le 28	RUFF née HUBICKA Yvette	62 ans
Le 28	SCHIRCH née GSCHWIND Marie-Fernande	62 ans

Communiqué de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE est en charge d'organiser la permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA) en région Alsace.

L'ARS vient d'arrêter son cahier des charges régional dans lequel elle prévoit des dispositions spécifiques pour l'organisation de la PDSA sur le territoire du « Sundgau regroupé » situé dans le Haut-Rhin.

Ces dispositions concernent la commune de BUETHWILLER et sa population.

Concrètement, sur le territoire du « Sundgau regroupé », la PDSA continuera à être assurée par les médecins généralistes libéraux, mais uniquement à partir d'un point fixe de garde situé dans les locaux du Centre Hospitalier Saint-Morand à Altkirch.

Les horaires de la consultation médicale de garde seront les suivants :

- Tous les jours ouvrables de 20 h à 23 h
- Les samedis de 09 h à 12 h, de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 h
- Les dimanches et jours fériés, de 09 h à 12 h, de 14 h à 18 h, et de 20 h à 23 h.

Durant les heures de PDSA, et tous les soirs jusqu'à 23 h, les patients qui nécessiteront des soins non programmés et qui ne relèveront pas d'une aide médicale urgente, seront adressés à cette consultation médicale de garde après régulation par le SAMU – Centre 15.

Après 23 h, les patients qui nécessiteront des soins non programmés seront pris en charge par le SAMU – Centre 15 et transportés si nécessaire vers le service des urgences d'Altkirch ou de Mulhouse.

Cette nouvelle organisation est effective depuis le 02 avril 2012.

Elle fait suite à la demande unanime des médecins qui participent aux gardes sur ce territoire, compte-tenu des spécificités géographique et démographique du territoire du « Sundgau regroupé »

Conseils – ELAGAGE A PROXIMITE DES LIGNES ELECTRIQUES

Même sans toucher une ligne, on risque l'électrocution.

Aussi, ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique la surplombant, ni toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne.

Avertir le service dépannage : 0810 333 068

Pour toute information sur l'élagage, prendre contact avec :

ERDF – AFER DR-DICT

1 rue Jacques FOILLET

BP 187

25203 MONTBELIARD CEDEX

Tél 03 81 90 69 56

Adresse mail : erdf-grdf-ureafc-drdict@erdf-grdf.fr